

Chers parents, chers tuteurs,

En tant qu'école, nous souhaitons soutenir votre enfant à temps et de manière complète dans son orientation professionnelle. Pour (re)commencer à aborder ce sujet, nous proposons aux élèves de la 7e année ainsi qu'aux élèves de l'école professionnelle de base (Plus) une analyse de potentiel. L'analyse de potentiel doit inciter votre enfant à découvrir ses propres talents, intérêts, penchants et compétences.

- **Qui réalise l'analyse de potentiel ?**

Un personnel spécialement formé d'un organisme responsable de la mesure réalise l'analyse de potentiel.

- **Où se déroule l'analyse de potentiel ?**

L'analyse de potentiel a généralement lieu en dehors de l'école, auprès d'un organisme responsable des mesures.

- **Combien de temps dure l'analyse ?**

L'analyse de potentiel dure environ six heures, pauses comprises.

- **Qu'est-ce qui est fait ?**

Des tâches et des tests pratiques particulièrement adaptés à cette tranche d'âge permettent de mettre en évidence les compétences, les attitudes, les intérêts et les potentiels. Les élèves travaillent aussi bien individuellement qu'en groupe. Ils sont observés dans leur manière d'aborder les tâches, de les résoudre et de coopérer entre eux. Au terme de l'analyse de potentiel, les élèves reçoivent un certificat. Dans les 14 jours, un entretien d'évaluation détaillé d'une demi-heure environ est organisé par l'organisme responsable des mesures dans l'école, volontiers avec la participation des parents. Lors de cet entretien, les résultats sont expliqués aux élèves individuellement et leur sont remis sous forme de profil des points forts. Dans les établissements d'enseignement secondaire général, le profil des points forts est classé dans le dossier « passeport d'orientation professionnelle » spécialement mis à disposition pour l'orientation professionnelle et complété par d'autres documents. Il constitue la base de la planification individuelle de l'apprentissage et du soutien.

L'analyse de potentiel sera réalisée

le _____

, de _____ h à _____ h

auprès de _____
(nom de l'organisme responsable des mesures)

